



AVIS DE COMPÉTITION

JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018 Mauricie

**PRÉSENTÉ PAR :
L'Association Régionale de patinage artistique Mauricie**

DU : 19 janvier, 2018

AU : 21 janvier, 2018

SANCTION : RJQ-17-061

Sanctionné par Patinage Québec

Détail de la sanction – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018

CPA Ste-Anne de la Péraide

ANNONCE LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2018 –Mauricie

Dates : 19 janvier, 2018 au 21 janvier, 2018

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région **Mauricie**

Président(e) comité organisateur : Roxane Abel
Courriel : rox_patin_1@hotmail.com

Représentant(e) technique : Louise Perrier

Spécialiste de données en chef : Jessie Côté

Spécialiste de données informatiques : Lucie Lorrain

PATINAGE QUÉBEC N^o DE SANCTION : RJQ-17-061

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Ste-Anne de la Péraide

SITE INTERNET : acpam2.jimdo.com

COURRIEL : acampcompetition@gmail.com

TÉLÉPHONE :

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre sportif le prix du gros.com
161 rue Gamelin
Ste-Anne de la Pérade, Qc, G0X 2J0

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** : 85' X 200' (Standard LNH)

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction.

6. Inscriptions

Internet Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante acpam2.jimdo.com

Date limite : 17 décembre, 2017

7. Mode(s) de paiement : Sélectionnez vos types de paiement acceptés

- ✓ Paypal
- ✓ Carte de crédit (Visa ou Mastercard)
- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de ACPAM et datés **au plus tard le 17 décembre, 2017**. À l'adresse suivante :

A/S R.A Jeux de la participation 2018
Mauricie
317 rue chapleau
La Tuque, Qc, G9X 3X4

Aucun chèque postdaté après le 17 décembre, 2017 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 35 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscriptions

80 \$ par événement CPC en simple

40 \$ par événement CPC en couple/danse, par partenaire

9. Date limite des tests

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

10. Système de notation

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).

(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

(5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneurs primaires de Patinage STAR (niveau 1) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membre en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5 \$

11 ans et moins : Gratuit

Les patineurs et leur chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Les chaperons ne sont pas autorisés.

16. Prix

16.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Un seul groupe par catégorie.

20. Vidéo

Non Disponible.

21. Photos

Non Disponible.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La Finale provinciale des Jeux de la Participation 2018 se déroulera conformément aux règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouvez le contenu de programme pour chaque catégorie.

NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **A** Dames 3 minutes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **B** Dames 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **C** Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE (G)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **G** Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE (H)

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Danses Libre : **H** Danse Une danse libre d'une durée de 2 minutes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
Maximum de 3 entrées par catégorie par région
Minimum : 1 athlète

C. AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre (Dames ou Messieurs) est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée.

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de région provinciale, le Comité organisateur et SPORTSQUÉBEC

E. ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests est le 1^{er} janvier précédent la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

Normes d'opération des Jeux du Québec

PF-3 – Admissibilité et inscription des participants

Extrait

Pour être admissible à la Finale des Jeux de la Participation, le participant doit posséder une adresse permanente au Québec.

Seuls les participants affiliés et reconnus comme tels par une fédération sportive membre de SPORTSQUÉBEC peuvent participer à la Finale des Jeux de la Participation.

Les participants doivent être en règle avec la réglementation de la fédération concernée.

SPÉCIFICATION JUVÉNILLE COUPLE ET JUVÉNILLE DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut pas représenter sa région à la fois en danse et en couple. Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

G. SURCLASSEMENT

Aucun.

H. SUBSTITUTION

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes par courriel à Patinage Québec avant **mercredi 28 février 2018, 16h.** mjtessier@patinage.qc.ca

I. EXCLUSION

Pour les Jeux de la Participation du Québec 2018, les patineurs des catégories Novice qui ont participé aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2018 ne sont pas admissibles.